

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 19 janvier, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Teyssandier à Branne, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

### **Présents :**

Marie-Christine FAURE, Éric NICOINE, Véronique PARSAT, Olivier JONQUIERE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Léo GERVILLE-REACHE, Ana MIRADA GRELOT, Stéphane COLOZZI, Estelle BARAT, Philippe SARRAUTE, Isabelle HENRY, Serge MAUGEY, Marie-José HOUDRY, Didier GODFROY (Arrivé à 18h48)

**Absent :** Jean-Pascal OLIVARES

**A été désignée Secrétaire de séance :** Marie-José HOUDRY

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le dernier compte-rendu. La réponse étant négative, le compte-rendu du Conseil municipal du 1er décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.  
Autorisation lui est donnée à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

1/ Point rajouté à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subventions auprès du DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) avant la date limite des dépôts fixée au 31 janvier 2021. Cette demande est accordée à l'unanimité.

2/ Délibération sur le prix de vente de terrains communaux :

- Place du Marché
- Plantier du Maine Sud (en contrebas du City stade)

3/ Délibération du tarif Ponton communal

4/ Délibération sur l'engagement des dépenses d'investissement 2021

5/ Point sur les travaux conduits en 2020

6/ Point sur l'Eglise

7/ Questions diverses

Didier GODFROY intègre le Conseil municipal à 18 h 48

## **2/ Délibération sur le prix de vente de terrains communaux :**

Véronique PARSAT, en tant que personne salariée du restaurant « Caffé Cuisine » est invitée à quitter la salle du conseil le temps des délibérations, comme le prévoit la règle de neutralité en la matière.

A) **Place du Marché** : il s'agit d'un terrain actuellement utilisé par le Restaurant "Caffé Cuisine", par convention avec la municipalité, pour sa terrasse donnant sur la rue Emmanuel Roy. Ce terrain non encore métré et non constructible, est proposé à la vente au prix de 30 € le m2. Dans l'hypothèse où la vente se conclurait avec les propriétaires du restaurant, ce terrain devra être déclassé du Domaine public et tous les frais de bornage ainsi que l'acte notarié, seront à la charge de l'acquéreur. Il y aura une enquête publique.

Voté à l'unanimité.

Véronique PARSAT est invitée à réintégrer la salle du conseil.

B) **Plantier du Maine Sud** : il s'agit du terrain en contrebas du City Stade, dont la surface avoisine les 1800 m2, et classé en zone d'équipements publics. Il est proposé au prix de 75€ le m2. Les frais de bornage, ainsi que l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité.

## **3/ Délibération concernant le tarif du ponton communal :**

Il n'existait pas de règlement pour le ponton communal. Il a donc été fait rédaction d'un règlement suite aux demandes d'accostage de bateaux. Il a été décidé que les premières 48 heures d'utilisation de ce ponton seraient gratuites. A partir de la 49ème heure, l'utilisation du ponton sera facturée au prix de 50€ la journée, comme cela se pratique dans certaines communes environnantes en bordure de Dordogne.

Voté à l'unanimité.

## **4/ Délibération sur l'engagement des dépenses d'investissement 2021 :**

Comme le prévoit l'article L1612-1 du Code général des Collectivités territoriales annexé au compte-rendu, Madame le Maire demande l'autorisation d'engager les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts, soit pour la commune de Branne :

- dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 : 249 944 €
- autorisation demandée pour un montant de : 62 486 €

Voté à l'unanimité

## **5/ Travaux conduits en 2020 :**

-curage des fossés, fauchage et réaligement des branches hautes

-signalétique refaite au niveau de la rue de la Tannerie  
-travaux de la Barbonnette validés  
-croisement Tannerie, rue de Lillot : Olivier JONQUIERE indique que l'enrobé sera repris par l'entreprise concernée à ses frais car le résultat n'est pas satisfaisant.

#### 6/ **Eglise :**

Madame le Maire présente l'historique des frais engagés pour l'entretien de l'Eglise depuis 2016.

2016 : 297,60 € - pour l'entretien de l'orgue

2017 : 1753 € -

2018 : 10 016,74 € - réfection de toitures, lustres changés, etc.

2019 : 4845 €

2020 : 3549,34 €

Hors réparations spécifiques qui ont fait l'objet de subventions de l'Etat, de financement de l'ARESE (association pour l'église de Branne) ou de mécénats, la Mairie de Branne finance le chauffage, l'électricité, l'entretien de l'orgue tous les deux ans, le passage de la Société VERITAS, l'entretien et réfection du bâti, le ménage ...

La municipalité conduit aujourd'hui, avec l'aide d'experts, une vérification des chéneaux, gouttières et toitures. Ces contrôles permettront une meilleure planification de travaux éventuels d'étanchéité.

Serge MAUGEY propose de réunir la Commission « Patrimoine » à ce sujet sous quinzaine.

#### 7/ **Questions diverses :**

A) Une réunion s'est tenue avec la **Gendarmerie de Grézillac**. Il sera proposé une réunion avec les élus et le gendarme responsable pour présenter le « dispositif de participation citoyenne » qui impliquerait une coordination entre des citoyens volontaires et la gendarmerie, avec l'objectif de limiter les incivilités. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, une réunion publique d'information sera organisée.

B) **Ecole** : la Commission "Ecole" se réunira prochainement afin de revoir le coût de la scolarité par enfant, notamment dû aux factures de la COVID, qui se montaient à 8508 € au 31 décembre 2020 (principalement pour l'achat de masques et produits hydro-alcooliques).

Véronique PARSAT, adjointe, responsable vie scolaire, est invitée à expliquer les nouveaux protocoles mis en place à l'école :

- pas de brassages entre les classes
- 3 services de cantine
- les enfants sont tenus de garder leur masque au réfectoire et le remettre entre chaque plat
- les aliments, tels que : pain, eau, sont distribués
- dans la cour, les niveaux sont sectorisés au maximum
- la garderie est maintenue jusqu'à 18 h 30, avec attestation pour le couvre-feu à 18 h

La fermeture de l'école peut être décidée pour 3 cas COVID et un cas de VARIANT.

Il est rappelé l'importance du bon respect de tous ces protocoles pour la sécurité sanitaire de tous.

**C) Chenil :**

Ana MIRADA GRELOT, déléguée SIVU - Syndicat intercommunal à vocation unique - est invitée à faire un point sur le chenil du Libournais.

Elle indique la tenue d'une A.G. pour le 11 février 2021 qui aura pour objet de délibérer sur l'utilisation d'un legs important ayant été fait au chenil par une personne privée.

Plusieurs propositions ont été faites par le syndicat pour valoriser cette somme comme l'installation d'un vétérinaire à demeure, la construction de deux gîtes sur le site pour une mise en location, etc.

**D) Prévention Santé Complémentaire**

La loi impose aux communes d'augmenter la part de la prise en charge de la mutuelle complémentaire de ses agents, à hauteur de la moitié de la somme due par agent et pour un plafond maximum de 30 €. Actuellement, la commune de Branne contribue pour 8 € par personne et par mois. Elle se propose d'augmenter cette somme par paliers avec cet objectif de 30 € par personne et par mois, d'ici 2026.

**E) Plan Communal de Sauvegarde :**

Marie-José HOUDRY, en charge de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde - PCS - indique qu'un Comité de pilotage composé de Madame le Maire, de ses Adjoints, de Léo GERVILLE-REACHE et elle-même, s'est tenu en Décembre 2020. Une synthèse des dernières mises à jour a été adressée à tous les membres du Conseil municipal.

Lorsque les contraintes sanitaires l'autoriseront, une réunion publique d'information sera organisée.

D) Les **agendas 2021**, ainsi que le **feuillet SEMOCTOM**, ont été distribués la semaine dernière par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 h 50.